



## Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

---

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 8 juillet 2025 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :

Conseillère siège 1	Nancy Gagnon
Conseiller siège 2	Serge Turcotte
Conseiller siège 3	Robert Ledoux

Est absent :

Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
Conseiller siège 6	Eric Mc Kay
Conseiller siège 5	Vacant

Assiste également à la séance :  
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

---

#### **1. Ouverture de la séance et présences**

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30.



## Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

### 2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2025
4. Présentation aux élus
5. Correspondance
6. Comptes du mois et compte autorisé par le directeur général
7. Voirie
  - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale : volet sécurisation – demande de subvention
8. Résolution et Règlement
  - 8.1 REG 415-2025 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections municipales – avis de motion
  - 8.2 Modification des constats d'infraction 14510843.1 et 14511264.1
  - 8.3 Modification des constats d'infraction CAE250191, CAE250202, CAE250213, CAE250224, CAE250235 et CAE250246
  - 8.4 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuel
  - 8.5 Révision des critères d'admissibilités dans les projets de centrale photovoltaïque – demande de précision
9. MRC
10. Environnement
11. Loisirs
12. Sécurité civile
13. Divers
  - 13.1 Demande de soutien à l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles
  - 13.2 Autorisation de destruction de documents sélectionnés à la suite du travail de l'archiviste
  - 13.3 Droit de préemption – 5 054 796 et 5 054 797
14. Ressource humaine
  - 14.1 Embauche de Mme Guylaine Castonguay à titre d'officière municipale en Bâtiment et Environnement (OMBE)
15. Période de questions
16. Levée de la séance

116-2025

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;  
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025**

117-2025

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

D'adopter le procès-verbal du 8 juillet 2025 proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **4. Présentation aux élus**

### **5. Correspondance**

118-2025

Revue de la correspondance du mois de juillet 2025. Aucune question.

Il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Compte du mois et compte autorisé par le directeur général**

119-2025

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu que la liste des comptes à payer au 31 juillet 2025 au montant de dix-huit mille cent quarante-quatre dollars et cinquante-huit cents (18 144.58 \$) et que la liste déposée par le directeur général au montant de seize mille deux cent quarante-sept dollars et treize cents (16 247.13 \$) soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **Liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025**

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
ADMQ	341,21 \$
ADOBE	41,97 \$
DHC AVOCATS	544,99 \$
ESPACE VITAL ARCHITECTUR	12 342,21 \$
MAHEU&MAHEU	391,84 \$



## Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

MICHEL HAMEL ARCHIVISTE	1 407,70 \$
RONA-MATÉRIAUX LAVERDURE	194,34 \$
SHELL	120,53 \$
URBINSPEC INC.,	1 846,09 \$
WEBRUBIE	157,48 \$
<b>Total</b>	<b>18 144,58 \$</b>

### Liste compte payée par le Directeur général

Fournisseur	Montant
KRÉASOFT	448.98 \$
YVES FONTAINE & FILS	15 240.52 \$
PLOMBERIE ALPHA	557.63 \$
<b>Total</b>	<b>16 247.13 \$</b>

## 7. Voirie

### 7.1 Programme d'aide à la voirie locale : volet sécurisation – demande de subvention

120-2025

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Francis Larivière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de le conseiller Robert Ledoux appuyée par le conseiller Serge Turcotte il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Maricourt autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Francis Larivière est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **8. Résolution et règlement**

#### **8.1 REG 415-2025 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections municipales – avis de motion**

121-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt désire établir un règlement fixant les tarifs de rémunération applicables aux personnes engagées lors de la tenue d'élections municipales, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 445 du Code municipal du Québec exige qu'un avis de motion soit donné avant l'adoption d'un règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à déterminer les montants de rémunération accordés aux membres du personnel électoral, incluant notamment le président d'élection, les scrutateurs, les secrétaires, les préposés à l'information, les membres de la table de vérification, les messagers et toute autre personne requise pour l'organisation d'une élection municipale;



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement remplacera toute autre disposition antérieure en matière de rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

QUE avis de motion soit donné à l'effet qu'à une séance subséquente, un règlement portant le numéro 415-2025 et intitulé « Règlement sur les tarifs de rémunération payables lors des élections municipales » sera présenté pour adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **8.2 Modification constats d'infraction 14510843.1 et 14511264.1**

122-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a émis les constats d'infraction numéro 14510843.1 et 14511264.1 à l'encontre d'une personne morale pour des infractions en lien avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre la Municipalité et la personne morale visée, lesquelles ont mené à une entente entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la personne morale accepte de reconnaître sa responsabilité à l'égard des constats précités, en contrepartie d'une modification de ceux-ci pour réduire l'amende à la valeur des frais de cour municipale seulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge cette entente raisonnable, dans l'intérêt public et en cohérence avec les objectifs de conformité volontaire et de règlement à l'amiable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QUE le conseil municipal de Maricourt autorise la modification des constats d'infraction numéro 14510843.1 et 14511264.1, émis à l'encontre de la personne morale, afin que ceux-ci soient réduits à la valeur des frais de cour municipale seulement, conformément à l'entente intervenue.



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

QUE le greffier-trésorier, monsieur Francis Larivière, soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette fin et à assurer le suivi auprès de la cour municipale compétente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **8.3 Modification constats d'infraction CAE250191, CAE250202, CAE250213, CAE250224, CAE250235 et CAE250246**

123-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a émis les constats d'infraction suivants :

- CAE250191
- CAE250202
- CAE250213
- CAE250224
- CAE250235
- CAE250246

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à une modification de ces constats;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de favoriser le règlement à l'amiable, dans une approche de collaboration et de responsabilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun et raisonnable de fixer le montant des constats à 100 dollars plus les frais de cour municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QUE le conseil municipal de Maricourt autorise la modification des constats d'infraction numéro CAE250191, CAE250202, CAE250213, CAE250224, CAE250235 et CAE250246, afin que chacun d'eux soit fixé à un montant forfaitaire de 100 \$, auquel s'ajoutent les frais de cour municipale applicables.

QUE le greffier-trésorier, monsieur Francis Larivière, soit autorisé à transmettre les instructions nécessaires à la cour municipale compétente et à assurer le suivi administratif de ces modifications.



## Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

Adoptée à l'unanimité des conseillers

112-2025

### **8.4 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuel**

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité doit produire un rapport annuel portant sur l'application de son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport vise à informer les citoyennes et citoyens sur la manière dont la Municipalité applique les mesures de transparence, d'éthique et de saine gestion en matière contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2024 de la Municipalité de Maricourt sur l'application du règlement de gestion contractuelle a été rédigé conformément aux exigences légales et qu'il a été déposé lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du contenu dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle, tel que déposé lors de la présente séance;

QUE ce rapport soit publié sur le site Internet de la Municipalité, conformément aux exigences de la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

124-2025

### **8.5 Révision des critères d'admissibilités dans les projets de centrale photovoltaïque – demande de précision**

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a lancé un appel de propositions pour le développement de centrales photovoltaïques, avec des critères d'admissibilité précis;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont cours sur la possibilité de revoir ou d'assouplir certains de ces critères afin de favoriser une participation plus large des collectivités locales;



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite mieux comprendre les impacts environnementaux, sur la biodiversité et la protection du territoire agricole qu'une telle révision pourrait avoir sur son territoire et celui de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est un acteur central en matière de planification de l'aménagement du territoire et de développement régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu :

QUE la Municipalité de Maricourt demande à la MRC du Val-Saint-François de lui transmettre une analyse ou des précisions concernant les impacts potentiels d'une révision des critères d'admissibilité aux projets de centrales photovoltaïques d'Hydro-Québec, notamment en ce qui concerne :

- Les impacts environnementaux et sur la biodiversité;
- La protection du territoire agricole et la préservation des terres cultivables.

QUE cette résolution soit transmise à la direction générale de la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **9. MRC**

#### **10. Environnement**

#### **11. Loisirs**

#### **12. Sécurité civile**

#### **13. Divers**

##### **13.1 Demande de soutien à l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles**

125-2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille du Québec offre un programme de soutien aux municipalités qui souhaitent se doter d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite s'engager dans une telle démarche afin de mieux répondre aux besoins des familles de son territoire et de favoriser leur bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique familiale constitue un outil stratégique pour planifier des actions concrètes et adaptées aux réalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande auprès du ministère de la Famille ainsi qu'une élue responsable des questions familiales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu :

QUE le conseil municipal de Maricourt autorise le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien à l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;

QUE monsieur Francis Larivière, directeur général, soit désigné à titre de mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande et des communications auprès du ministère de la Famille ;

QUE madame Josiane Tremblay, conseillère municipale, soit désignée à titre de personne élue responsable des questions familiales pour la Municipalité de Maricourt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **13.2 Autorisation de destruction de documents sélectionnés à la suite du travail de l'archiviste**

126-2025

CONSIDÉRANT QUE les documents de la municipalité ont fait l'objet d'un archivage professionnel au mois de juin 2025,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers ont été sélectionnés par l'archiviste comme étant des dossiers à détruire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu :



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

QUE la Municipalité autorise M. Francis Larivière, directeur général à procéder à la destruction desdits documents et qu'il soit autorisé à défrayer les coûts associés plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **13.3 Droit de préemption – 5 054 796 et 5 054 796**

127-2025

ATTENDU l'avis d'assujettissement qui a été notifié au propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro 5 054 796 et 5 054 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, et situé au 1060 Rang 3, en date du 7 mai 2025;

ATTENDU l'avis du propriétaire de l'immeuble susmentionné de procéder à son aliénation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt estime que l'acquisition de cet immeuble n'est pas nécessaire aux fins municipales suivantes :

1. habitation;
2. environnement;
3. espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc;
4. équipement collectif;
5. activité communautaire;
6. développement économique local conformément au chapitre III de la Loi sur les compétences municipales (chapitre 47.1);
7. infrastructure publique et service d'utilité publique;
8. transport collectif;
9. conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
10. réserve foncière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu :

QUE la Municipalité de Maricourt renonce à l'exercice de son droit de préemption relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro 5 054 796 et 5 054 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, et situé au 1060 Rang 3, en date du 5 août 2025;

Adoptée à l'unanimité des conseillers



## **Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt**

### **14. Ressource humaine**

#### **14.1 Embauche de Mme Guylaine Castonguay à titre d'Officière municipale en Bâtiment et Environnement (OMBE)**

127-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite pourvoir le poste d'Officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE) afin d'assurer l'application et le suivi des règlements municipaux en matière d'urbanisme, de construction et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE Mme Guylaine Castonguay a présenté sa candidature et possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'embauche de Mme Guylaine Castonguay pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu :

QUE la Municipalité de Maricourt procède à l'embauche de Mme Guylaine Castonguay à titre d'Officière municipale en bâtiment et environnement (OMBE), à compter du 25 août, selon les conditions d'emploi convenues;

QUE Mme Castonguay soit intégrée à la structure salariale et bénéficiera des avantages sociaux applicables aux employés municipaux;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document nécessaire à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **16. Période de questions**

Début à 19h51

Fin à 19h58

Nombre de questions : 3



**Procès-verbal du conseil  
De la Municipalité de Maricourt**

128-2025

**17. Levée de la séance**

La levée de l'assemblée à 19h58 est proposée par le conseiller Serge Turcotte.

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Luc Beauchemin  
Maire

---

Francis Larivière  
Directeur général